RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00050
Numéro SIREN : 538 851 320
Nom ou dénomination : ABJ AMBULANCES

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 5046

SAISI le
12 OCT. 2023
par 50h6

SARL ABJ AMBULANCES

58 avenue de la République
27700 LES ANDELYS

ARRÊTÉ AU 31/12/2022

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Annexes Legales 23

SARL ABJ AMBULANCES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 748 239,43 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 61 730,05 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial	*548 276*			*548 276*	
Autres	*3 300*			*3 300*	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	*17 343*	*7 920*		*25 263*	
Install. générales, agencements divers	*12 828*			*12 828*	
Matériel de transport	*172 298*	*19 734*	*18 500*	*173 531*	
Autres immobilisations corporelles	*9 085*			*9 085*	
Immobilisations financières	*4 810*			*4 810*	
TOTAL	*767 940*	*27 654*	*18 500*	*777 094*	

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	*13 175*	*1 767*		*14 942*
Install. générales, agencem., aménagem. divers	*12 828*			*12 828*
Matériel de transport	*109 416*	*22 427*	*17 453*	*114 391*
Autres immobilisations corporelles	*7 009*	*643*		*7 652*
TOTAL	*142 429*	*24 838*	*17 453*	*149 814*

SARL ABJ AMBULANCES

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	*3 000*
Autres créances	*14 974*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*17 974*

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*304*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*1 087*
Dettes fiscales et sociales	*90 300*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*91 691*

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*5 426*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*5 426*	

Commentaires:

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL ABJ AMBULANCES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 58 avenue de la République 27700 LES ANDELYS

SIRET 5 3 8 8 5 1 3 2 0 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial *	010	548 276	012	548 276
	Immobilisations incorporelles : Autres *	014	3 300	016	3 300
	Immobilisations corporelles *	018	220 708	020	149 814	70 894
	Immobilisations financières * (1)	040	4 810	042	4 810
	Total I (5)	044	777 094	048	149 814	627 281
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068	34 732	070	2 066	32 666
	Créances (2) : Autres * (3)	072	55 175	074	55 175
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	26 361	086	26 361
	Charges constatées d'avance *	092	6 757	094	6 757
	Total II	096	123 025	098	2 066	120 959
	Total général (I + II)	110	900 119	112	151 880	748 239

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	290 640
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	61 730
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	361 170
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	160 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	28 344
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 238)	172	197 953
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	387 070
	Total général (I + II + III)	180	748 239

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	86 650
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 654
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	100

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABJ AMBULANCES

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	548 276	402		404		406	548 276	
	Autres	410	3 300	412		414		416	3 300	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	17 343	442	7 920	444		446	25 263	
	Installations générales agencements divers	450	12 828	452		454		456	12 828	
	Matériel de transport	460	172 298	462	19 734	464	18 500	466	173 531	
	Autres immobilisations corporelles	470	9 085	472		474		476	9 085	
Immobilisations financières		480	4 810	482		484		486	4 810	
TOTAL		490	767 940	492	27 654	494	18 500	496	777 094	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 175	532	1 767	534		536	14 942
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 828	542		544		546	12 828
	Matériel de transport	550	109 416	552	22 427	554	17 453	556	114 391
	Autres immobilisations corporelles	560	7 009	562	643	564		566	7 652
TOTAL		570	142 429	572	24 838	574	17 453	576	149 814

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
Matériel de trans				
6	7	8	9	10

Immobilisations nos	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	18 500	17 453	1 047	100	(947)			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 18 500	580 17 453	582 1 047	584 100	586 (947)	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	593	594	595
TOTAL					596 (947)	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ABJ AMBULANCES — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 053	652	2 066	654	3 053	656	2 066
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 053	682	2 066	684	3 053	686	2 066

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	4 223
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	4 223	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	26 477
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	26 477	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	56 837
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	28 984
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

ABJ AMBULANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 rue Flavigny
27700 LES ANDELYS
538 851 320 RCS EVREUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 61 730,05 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 61 730,05 euros
Affecté en totalité au compte "autres réserves"
Compte s'élevant ainsi à 352 369,66 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2021	/	/	/	/
31/12/2020	3 885,60 €	/	2 590,40 €	/
31/12/2019	4 500 €	/	3 000 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance